



R é p u b l i q u e
f r a n ç a i s e

C O M M U N E D ' A M B È S

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre membres élus : 23
Nombre membres élus en exercice : 23

présents : 23
représentés : 00
votants : 23
absents : 00

Date de la convocation : 03 avril 2023

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'envoi en
Préfecture le :

Et de la publication en ligne
le :

Le Maire,

SEANCE DU 07 AVRIL 2023 À 18H30

Le Conseil Municipal d'Ambès,
Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des
Collectivités Territoriales,
Dament convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hotel de Ville
sous la Présidence de M. Gilbert DODOGARAY, Maire.

PRESENTS :
Gilbert DODOGARAY, Maire ;
Rémi PIET, Isabelle BESSE, Nicolas MUZOTTE, Muriel JOLIVET,
Christian LAPEYRE, Pearl HIPPOLYTE, adjoints au Maire ;
Christiane HIPPOLYTE, Dominique JOLIVET, Sophie PARADOT,
Catherine RODRIGUEZ, Marie-Pierre QUIBEL, Vanessa BACHELLON,
Franck DUMARTIN, Christophe BOURDIEU, Antoine VIGNAUD, Marine
SAAD, Enzo BORTOLATO, Philippe GIACOMETTI, Sandrine
VILLENAVE, Eléonore LAPORTA, Jean-Pierre MAZZON et Catherine
LABARRÈRE, conseillers municipaux.

SECRETAIRE DE SEANCE :
Enzo BORTOLATO

DÉLIBÉRATION N° 016 04 2023 – DIRECTION GENERALE DES SERVICES – FIXATION DES INDEMNITES VERSEES AUX ELUS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 à L. 2123-24 et R. 2123-23

Considérant que l'article L. 2123-23 du Code général des collectivités territoriales fixe des taux maxima de l'enveloppe des indemnités par strate de commune et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées

Considérant que la commune compte 3 144 habitants,

Considérant le tableau de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal annexé à la présente délibération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **FIXE** le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonction du maire et des adjoints au total de l'indemnité maximale du maire (51,60 % de l'indice brut 1027) et du produit de 19,80 % de l'indice brut 1027 par le nombre d'adjoints (6) ;
- **FIXE**, à compter de la date d'installation du conseil municipal, le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, aux taux suivants :
Maire : 46 % de l'indice 1027 ;
Adjoints au maire : 17,40 % de l'indice brut 1027
Conseillers municipaux délégués : 6,67 % de l'indice brut 1027

Accusé de réception en préfecture
033-213300049-20230407-DEL-2023-04-016-DE
Date de télétransmission : 11/04/2023
Date de réception préfecture : 11/04/2023

- **DIT** que les indemnités de fonction sont payées mensuellement à compter de la date d'installation du conseil municipal et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.
- **DIT** que les sommes seront inscrites au B.P. 2023.

VOTE : Pour : 18

Contre : 0

**Abstention : 5 (F. DUMARTIN, C. BOURDIEU, A. VIGNAUD, J-P. MAZZON,
C. LABARRÈRE)**

Fait et délibéré le 07 avril 2023
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Gilbert DODOGARAY



Proposition des indemnités allouées aux membres du conseil municipal au 7 avril 2023

Fonctions	Prénom Nom	Pourcentage indice 1027	Montant mensuel brut au 7 avril 2023
Maire	Gilbert DODOGARAY	46,00%	1 851,74 €
1er Adjoint au Maire	Rémi PIET	17,40%	700,44 €
2e Adjoint au Maire	Isabelle BESSE	17,40%	700,44 €
3e Adjoint au Maire	Nicolas MUZOTTE	17,40%	700,44 €
4e Adjoint au Maire	Muriel JOLIVET	17,40%	700,44 €
5e Adjoint au Maire	Christian LAPEYRE	17,40%	700,44 €
6e Adjoint au Maire	Pearl HIPPOLYTE	17,40%	700,44 €
Conseille municipal Délégué	Antoine VIGNAUD	6,67%	268,50 €
Conseillère municipale Déléguée	Marie-Pierre QUIBEL	6,67%	268,50 €
Conseille municipal Délégué	Christophe BOURDIEU	6,67%	268,50 €

Plafonds attribuables	
Pourcentage de l'indice de 1027	Montant indemnité mensuel brut
51,60%	2 077,17 €
19,80%	797,05 €
19,80%	797,05 €
19,80%	797,05 €
19,80%	797,05 €
19,80%	797,05 €
19,80%	797,05 €
TOTAL	6 859,50 €

Indice 1027	
Au 1er juillet 2022	4 025,5275 €

Enveloppe mensuelle	6 859,90 €
<i>Enveloppe annuelle</i>	82 318,82 €

Fait à Ambès le 7 avril 2023